

**PROCES-VERBAL N° 8-2025
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 - 20 H 30**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria RODRIGUES

EXCUSEE : Chantal GUETAZ

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Chaque année, la commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement indispensable à l'équilibre de son budget.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2025, la somme de 2 500 € a fait l'objet d'une inscription budgétaire au compte 657363.

Monsieur le maire sollicite l'assemblée pour l'autoriser à verser cette somme pour préserver l'équilibre financier du budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme l'attribution de la somme de 2 500 € au CCAS au titre de la subvention de fonctionnement 2025 et autorise Monsieur le maire à la verser.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. TE38 / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE L'ENSEMBLE VESTIAIRE/SANITAIRE A L'ESPACE DETENTE

Ne disposant pas du plan de financement de la part du TE38, ce point est abrogé.

5. LE POINT DES TRAVAUX

➤ **AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE SUR LA RD73 EN AGGLOMERATION - HAMEAU DE TERNIN**

L'adjoint en charge des bâtiments informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux, effectués par le TE38, sont terminés. Cependant, des réserves de réception de ces travaux ont été le constat de quelques malfaçons ou de vices apparents.

L'entreprise SOBECA confiera en sous-traitance à l'entreprise COLAS, attributaire du marché de l'aménagement de sécurité routière, la mission de réparer, pour elle, ses désordres dont elle demeure responsable.

Cette 2^{ème} phase de travaux avance bien. La réalisation du tapis de la chaussée par le Département pourra ainsi être réalisé en temps voulu, principal objectif du planning de ces travaux.

6. ORGANISATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2025

Elles se dérouleront le samedi 20/09 et le dimanche 21/09. Pour la première fois, la commune de Burcin fait partie de la programmation officielle de ces journées. A cette occasion, l'église et la Chapelle de la Milin ouvriront leurs portes au public de 10 h à 18 h. Les visiteurs pourront découvrir les fresques peintes par Luc BARBIER. Deux moments de musique à l'orgue sont prévus le samedi à 14 h 30 et à 16 h.

Un document retraçant l'histoire de ces œuvres et de ces lieux sera distribué aux visiteurs.

Une présence des organisateurs sera assurée par des bénévoles durant ces deux jours qui se clôtureront par l'organisation d'un pot à la mairie le dimanche en fin de journée.

Un des objectifs de ces journées est de faire classer les fresques de l'église afin de bénéficier de subventions pour la réfection de la toiture.

7. ARS/MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE / DESIGNATION D'UN REFERENT

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de l'Agence Régionale de la Santé concernant le déploiement d'actions coordonnées pour limiter la prolifération du moustique tigre et prévenir les risques sanitaires associés.

L'une de ces actions est la création d'un réseau régional de référents intercommunaux « espèces nuisibles à la santé », en cours de structuration. Ces référents, idéalement un binôme élu/agent technique, ont vocation à suivre la mise en œuvre de ce plan d'actions.

C'est pourquoi l'ARS incite les communes à nommer deux référents.

Après en avoir délibéré, compte tenu du départ de l'agent d'entretien, il est décidé de ne pas nommer de personnes référentes pour l'instant.

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ PROPOSITION DE RESOLUTION CONTRE LA RATIFICATION DU TRAITE COMMERCIAL UE - MERCOSUR

Le comité local Attac 38 sollicite les collectivités pour voter publiquement une résolution contre l'accord de libre-échange UE-Mercosur et pour la relocalisation écologique et solidaire.

Après avoir échanger sur le sujet, le conseil municipal ne souhaite pas s'engager dans une telle démarche.

➤ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA MUTUELLE REGIONALE « ENTRENOUS »

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires, proposent aux citoyens une couverture santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs. Le dispositif mis en place vise à garantir, sur le long terme, un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée.

Ceci permettra de maintenir des tarifs présentsiels et de positionner l'offre parmi les plus compétitives de la Région.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a donc par délibération, approuvé le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale, et lancé pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance.

C'est ainsi que Radiance Mutuelle (Croupe Malakoff Humanis), Miltis, Précocia, Entrenous et groupe Uitsem-Smerra se sont portés candidats et ont présenté une offre en avril 2024. Leurs offres ayant été jugées conformes aux attentes de la Région, ces cinq acteurs sont ainsi devenus des Partenaires de la Région, et ce notamment par le biais d'une convention de partenariat récapitulative des engagements de la Région et des partenaires, et se sont vus partager les douze départements de la Région.

C'est pourquoi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de formaliser la collaboration de la commune avec la mutuelle régionale « Entrenous », en acceptant de signer la convention de partenariat.

Monsieur le maire donne lecture de cette convention et sollicite donc l'autorisation des membres du conseil municipal pour la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

Considérant que l'accès à une couverture de santé de qualité constitue un enjeu majeur pour les administrés, et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une mutuelle à tarifs préférentiels pour les habitants des communes partenaires,

Considérant que cette mutuelle a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et d'améliorer l'accès aux soins pour tous,

- D'approuver les termes de la convention de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la mutuelle Régionale « Entrenous ».

CE VOTE EST EXPRIME PAR 7 VOIX POUR, 1 ABSTENTION ET 1 VOIX CONTRE, PAR LES MEMBRES PRESENTS.

➤ AVANCEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS

La commune est en cours d'élaboration de son PCS. La CCBE, aidant les collectivités pour la mise en place de ce plan, organise le vendredi 17 octobre, de 14 h à 17 h, un atelier de mise en situation de gestion de crise.

Philippe MARGNAT et Yves JAYET participeront à cet atelier.

➤ ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UN BARNUM AUPRES DE LA REGION-AUVERGNE RHONE- ALPES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau dispositif, mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité, de 3 m x 3 m, et le mettre à disposition des associations locales.

Cette opportunité, s'adressant spécifiquement aux communes de moins de 2 000 habitants, est destiné à soutenir la vie associative.

Ce matériel est cédé à la commune à titre gratuit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, au profit des associations de la commune.

Elles s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux, et à le récupérer dans l'une des antennes régionales réparties sur le territoire.

Monsieur le Maire propose aux élus de répondre à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, favorable à ce dispositif, décide :

- de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition, à titre gratuit, d'un barnum afin de le mettre à disposition des associations locales ;
- de s'engager à respecter les conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande auprès de ses services et à signer tout document s'y rapportant.

ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

➤ **DATE DES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES**

Elles auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Séance levée à 21 h 30.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN

The logo of the Mairie de Burcin is a circular seal. It features a central illustration of a building, likely the town hall, with a flag flying from a pole in front of it. The text "MAIRIE DE BURCIN" is written in a circle around the top, and "ISERE" is written at the bottom. There are small stars on either side of the word "ISERE".

A noter : Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 16 octobre 2025 à 20 h 30.

Prochaine réunion du CCAS : le mercredi 8 octobre 2025 à 19 h.